

DELEGATION GENERALE A L'EMPLOI  
ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Paris, le 18 NOV. 2008

SOUS-DIRECTION DU FONDS SOCIAL EUROPEEN

7, SQUARE MAX HYMANS

75741 PARIS CEDEX 15

Affaire suivie par : Stéphane LABONNE

Bureau : Mission d'appui aux systèmes de gestion

Adresse

électronique : stephane.labonne@finances.gouv.fr

Téléphone : (33)1 43 19 30 03

Télécopie : (33)1 43 19 30 13

Madame et Messieurs  
les Préfets de région

Directions régionales du travail, de  
l'emploi et de la formation professionnelle

Directions du travail, de l'emploi et de la  
formation professionnelle

Services FSE

N° 1326

**Objet : Programmes opérationnels FSE « Convergence » et « Compétitivité régionale et emploi » 2007 / 2013 – Modèles types de certificat de dépenses et rapport annuel et final d'exécution relatifs à la convention de subvention globale**

Réf. :

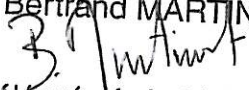
Vous trouverez, ci-joint, les modèles types de certificat de dépenses et de rapport annuel et final d'exécution relatifs à la convention de subvention globale.

Ces modèles s'inscrivent dans le cadre de gestion et de contrôle défini par les règlements communautaires régissant les programmes cofinancés par les Fonds structurels pour la période 2007 – 2013 ainsi que par la circulaire interministérielle du 15 octobre 2007 portant modèle de la convention relative à la désignation d'un organisme intermédiaire gestionnaire d'une subvention globale du Fonds social européen.

Ils s'appliquent à l'ensemble des organismes intermédiaires signataires de conventions de subvention globale des programmes opérationnels de l'Objectif « Convergence » et de l'Objectif « Compétitivité régionale et emploi » de la programmation 2007 – 2013 du Fonds social européen.

Le certificat de dépenses, qui constitue l'annexe 4 de la convention, est nécessaire pour toutes demandes de versement d'acomptes, ainsi que pour le solde de la subvention globale. Le rapport annuel d'exécution est à transmettre pour le 30 avril de chaque année (hormis pour la première année de la subvention globale), le rapport final 6 mois après l'échéance de la période de réalisation. Le rapport type constitue l'annexe 6 de la convention de subvention globale.

Je vous remercie de bien vouloir porter ce document à la connaissance de tous les organismes intermédiaires gestionnaires de subvention globale, ainsi qu'aux services et partenaires associés à la mise en œuvre des crédits du Fonds social européen dans votre région.

Bertrand MARTINOT  
  
Délégué général à l'emploi  
et à la formation professionnelle